



## **Projet d'établissement de la Maison de la petite enfance du Syndicat Intercommunal de la Petite Enfance du secteur de Romillé et de Bécherel**

Le travail autour de la petite enfance a toujours été une priorité de la Communauté de Communes du Pays de Bécherel.

Le redécoupage territorial prenant effet du 1<sup>er</sup> janvier 2014, et incluant les communes de Bécherel, Miniac sous Bécherel, Langan, La Chapelle-Chaussée et Romillé regroupées en syndicat intercommunal à vocation unique continuera de répondre de façon adéquate aux besoins des familles. Il s'agit de permettre aux parents de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle et ainsi d'assumer pleinement et sereinement leur rôle ; c'est permettre aux enfants d'avoir accès à un mode de garde pleinement sécurisant et épanouissant ; c'est enfin, permettre aux professionnels d'exercer leur rôle de la manière la plus adaptée, entourés par un réseau riche et professionnalisant.

Les assistantes maternelles restent le premier mode de garde de la petite enfance sur le territoire. Cette offre, bien que de qualité, ne répond cependant pas entièrement aux besoins liés à une politique globale qui donne pour mission à son service petite enfance, l'éveil, la prévention, et l'accès à un mode de garde pour tout le monde.

Une « maison de la petite enfance » associant un multi-accueil, un relais parents assistants maternels, un espace jeu pour les parents et assistants maternels et des permanences de la PMI offre un lieu identifié et un pôle de ressources pour les familles ainsi qu'une dynamique partenariale autour de la petite enfance.

## **SOMMAIRE**

LE PROJET SOCIAL.....	p.3
Le territoire en quelques chiffres.....	p.3
Le projet.....	p.7
Déclinaison du projet.....	p.7
Les valeurs portées par la collectivité.....	p.9
LE FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA MAISON DE L'ENFANCE.....	p.12
Présentation de la maison.....	p.12
Fonctionnement général.....	p.13
Définition de l'établissement.....	p.13
Présentation des différents modes d'accueil.....	p.14
LE PROJET EDUCATIF.....	p.15
L'accueil.....	p.15
L'adaptation.....	p.16
Rythmes de vie.....	p.16
La vie quotidienne.....	p.18
L'aménagement de l'espace.....	p.19
Disposition pour des accueils adaptés.....	p.20
Définition de la place des familles.....	p.21
Relations avec les partenaires institutionnels.....	p.23
L'équipe.....	p.24
Composition.....	p.24
Fonctions de la direction.....	p.25
Fonctions de chaque professionnelle.....	p.26
L'accueil des stagiaires.....	p.28

## Le projet social

La mise en œuvre du projet social et éducatif de la Maison de la Petite Enfance doit permettre d'aller vers un accueil toujours plus qualitatif des enfants et des parents, au sein de l'établissement.

Sa logique s'appuiera sur les valeurs fondamentales de la république, il devra permettre à chaque enfant de s'épanouir et à travers nos propos éducatifs de se construire et devenir futur citoyen.

### > Le contexte

Le syndicat Intercommunal du secteur de Romillé et de Bécherel situé dans le département d'Ille et Vilaine regroupe 5 communes : Bécherel, La Chapelle Chaussée, Langan, Miniac-sous-Bécherel, Romillé,. Territoire rural, situé dans la troisième couronne du bassin Rennais, elle représente une superficie de 66 km<sup>2</sup> pour 6636 habitants (insee 2010). Depuis 2000, la croissance démographique s'est accélérée, la population du territoire a ainsi augmenté de 20,4% entre 1999 et 2010 (+1744 habitants). Le territoire continue de se développer, avec notamment de nombreux projets d'habitats en cours sur plusieurs communes ( Romillé, La Chapelle...). Entre 1999 et 2008 le nombre de résidences principales progressaient de 24%). Les familles venant s'installer sur le territoire sont plutôt jeunes. Il faut noter une forte évolution des naissances, entre 2006 et 2009 elles ont augmentées de 9% (la moyenne départementale étant à 3%). Le taux de parents bi-actifs et de familles monoparentales augmentant également sur la même période, le besoin de garde sur le territoire est plus que jamais au cœur des préoccupations de la collectivité.

### > Quelques chiffres :

Evolution des naissances :

Naissances domiciliées					
Source Insee	2006	2007	2008	2009	Evolution annuelle moyenne entre 2006 et 2009
Bécherel	12	6	7	17	42%
La Chapelle-Chaussée	21	15	18	20	- 5 %
Langan	15	15	16	20	33%
Miniac-sous-Bécherel	18	11	15	14	- 22%
Romillé	66	72	58	77	17%
<b>Total Territoire</b>	<b>132</b>	<b>119</b>	<b>114</b>	<b>148</b>	<b>13</b>
Référence Départementale					<b>3,0%</b>

## Nombre d'enfants de 0 à 2 ans habitants sur le territoire en 2009

Source CAF (BCA 2006 – 2009)

		Nb d'enfants allocataires 0 – 2 ans révolus
<b>Bécherel</b>	<b>2006</b>	28
	<b>2009</b>	33
<b>La-Chapelle-Chaussée</b>	<b>2006</b>	54
	<b>2009</b>	60
<b>Langan</b>	<b>2006</b>	47
	<b>2009</b>	46
<b>Miniac-sous-Bécherel</b>	<b>2006</b>	36
	<b>2009</b>	36
<b>Romillé</b>	<b>2006</b>	173
	<b>2009</b>	196
<b>Total Territoire</b>	<b>2006</b>	<b>338</b>
	<b>2009</b>	<b>371</b>

## Structures familiales avec enfants

Source CAF (BCA 2006 – 2009)

		Allocataires avec enfants			
		Couples avec enfants		Monoparents	
<b>Bécherel</b>	<b>2006</b>	61	46,92%	21	16,15%
	<b>2009</b>	68	46,58%	20	13,70%
<b>La-Chapelle-Chaussée</b>	<b>2006</b>	120	80,00%	12	8,00%
	<b>2009</b>	137	80,12%	10	5,85%
<b>Langan</b>	<b>2006</b>	88	77,19%	11	9,65%
	<b>2009</b>	90	70,87%	14	11,02%
<b>Miniac-sous-Bécherel</b>	<b>2006</b>	74	74,75%	5	5,05%
	<b>2009</b>	84	77,78%	ns	3,70%
<b>Romillé</b>	<b>2006</b>	350	72,61%	54	11,20%
	<b>2009</b>	394	71,25%	64	11,57%
<b>Total Territoire</b>	<b>2006</b>	<b>693</b>		<b>103</b>	
	<b>2009</b>	<b>773</b>		<b>108</b>	
<b>Ille et Vilaine</b>	<b>2006</b>	80 101	47,24%	18 035	10,64%
	<b>2009</b>	82 633	45,62%	19 892	10,98%

## Activité professionnelle des parents

Source CAF (BCA 2006 – 2009)		Taux de parents bi-actifs (4) ayant des enfants de :		
		0 /2ans révolus	3/5 ans révolus	6/17 ans révolus
<b>Bécherel</b>	<b>2006</b>	50,00%	60,71%	63,33%
	<b>2009</b>	75,00%	71,43%	69,49%
<b>La-Chapelle-Chaussée</b>	<b>2006</b>	63,46%	66,67%	78,82%
	<b>2009</b>	86,21%	78,95%	81,63%
<b>Langan</b>	<b>2006</b>	65,22%	71,43%	77,59%
	<b>2009</b>	82,22%	82,61%	85,07%
<b>Miniac-sous-Bécherel</b>	<b>2006</b>	56,67%	65,52%	76,00%
	<b>2009</b>	70,59%	73,33%	65,52%
<b>Romillé</b>	<b>2006</b>	69,74%	74,65%	80,75%
	<b>2009</b>	71,59%	72,90%	81,52%
<b>Ille et Vilaine</b>	<b>2006</b>	62,48%	66,02%	71,17%
	<b>2009</b>	63,99%	68,55%	72,79%

## Nombre d'assistantes maternelles en activité

<b>COMMUNE</b>	<i>Nombre total</i>	<i>Nombre active</i>
BECHEREL	10	10
LA CHAPELLE CHAUSSEE	24	23
LANGAN	13	12
MINIAC SOUS BECHEREL	7	6
ROMILLE	55	53
Total:	109	104

## > Le projet

Le Syndicat Intercommunal affirme toujours une politique petite enfance volontariste soutenue par la CAF à travers son conventionnement et son contrat enfance-jeunesse. Cette politique, dans la lignée du décret d'août 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans (intégré au code de santé publique), pose les bases d'un principe d'ouverture rendu possible pour tous, d'un assouplissement des horaires d'ouverture des structures et d'une coexistence des différents types d'accueils (réguliers et occasionnels), de la participation et l'implication des parents, d'un projet bien identifié et d'un personnel encadrant qualifié. Toutes ces démarches sont autant d'axes de travail visant à améliorer le bien être et la qualité d'accueil des enfants tout en apportant la souplesse nécessaires aux familles pour répondre mieux à leurs besoins. Pour chaque structure le projet d'établissement comprend par ordre de référence et d'élaboration, le volet social, le volet éducatif et le volet pédagogique, sur lesquels vient s'appuyer le règlement intérieur.

> **Le projet social** définit la volonté de la collectivité, les valeurs qu'elle souhaite porter prioritairement, le rôle des équipements, à quels besoins ils répondent et pour quel public. Il doit appréhender les liens avec l'ensemble de l'environnement ayant une dynamique autour de la petite enfance (bibliothèque, espace jeux, mais aussi écoles, ALSH...) et permettre d'avoir une vision transversale et globale de la petite enfance sur le territoire. Le projet social est élaboré, suivi et évalué par une instance de pilotage reliant le niveau politique et le niveau technique : la commission petite enfance du syndicat intercommunal.

> **Le projet éducatif** doit permettre de mettre en application le projet social à travers les valeurs fondamentales portées, dans les temps de vie de la structure (accueil, soin, repas, jeux, ...), il définit les processus éducatifs prioritaires, comme l'autonomie, l'éveil, la socialisation, le développement psychomoteur, tout en veillant au bien être de l'enfant. Le projet, pour maîtriser et évaluer son application est défini dans le temps et l'espace relatif à la structure, il est élaboré par les instances techniques de la collectivité.

> **Le projet pédagogique** définit les méthodes et les moyens d'application pour accompagner les enfants au quotidien et apporter le suivi nécessaires aux familles. Il découle directement du projet éducatif et de ses orientations. Le projet pédagogique est porté par la directrice de la structure, réfléchi en équipe, concerté avec les parents.

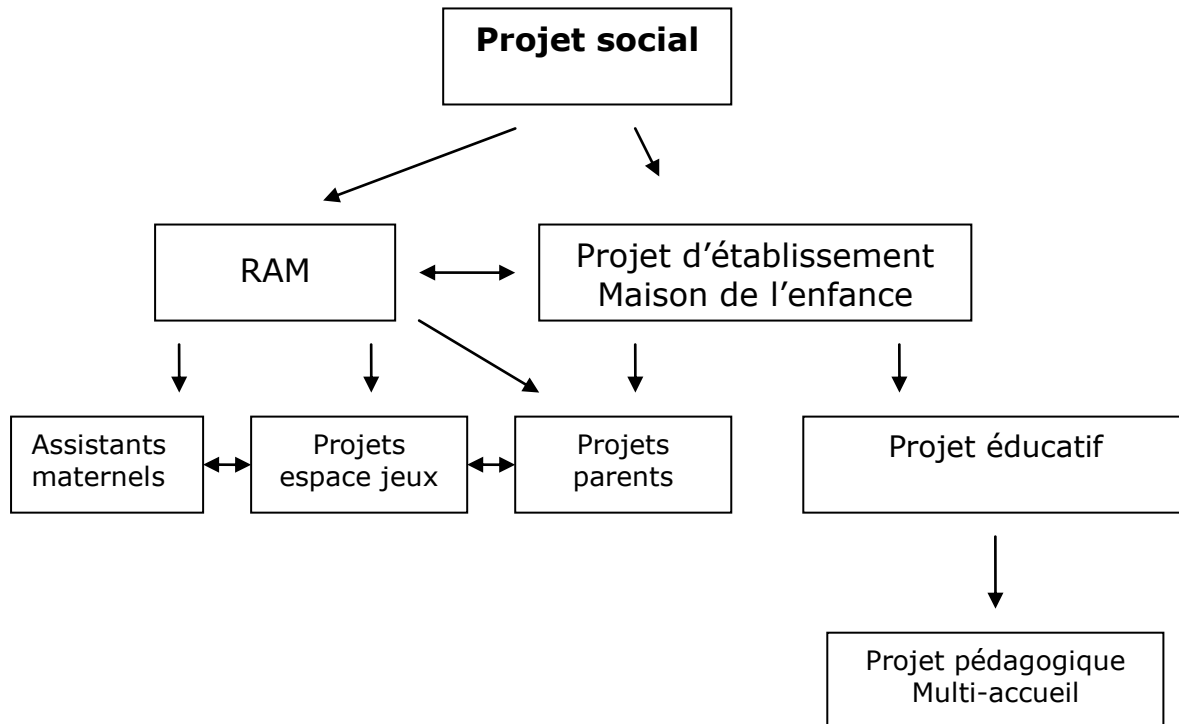
Ces projets définiront les responsabilités et l'organigramme du personnel, le règlement intérieur des usagers, les conditions et les modalités d'inscription, les horaires, le coût, les locaux, ainsi que les différentes instances prenant part au projet.

### **Déclinaison du projet :**

Le projet petite enfance du syndicat intercommunal se construit autour de deux axes :

- le RPAM avec pour vocation l'accompagnement des assistantes maternelles et des parents dans leurs besoins d'information, l'accompagnement dans la formation continue des assistantes maternelles et un rôle d'observatoire des besoins et des tendances autour de la petite enfance sur le territoire.

- Le multi-accueil doté de 18 places d'accueil collectif (régulier, occasionnel ou d'urgence), La maison de la petite enfance a pour vocation d'être un pôle ressource « petite-enfance » du territoire en matière d'information, d'échange, de prévention, d'éducation avec un projet commun et une vocation à accueillir des projets de parents, d'assistantes maternelles, et à faire du lien grâce aux services du RPAM et de la PMI.



### > Le projet social

Il s'appuie sur le projet territoire (2006) et de mandat (2008) défini par les élus communautaires. Il a vocation à réduire les inégalités d'accès aux services, à soutenir les initiatives tendant à améliorer la qualité d'accueil des tout-petits et de d'appuyer les familles dans leur conciliation de vie familiale, personnelle et professionnelle.

- > Prise en compte du jeune enfant comme un individu à part entière ayant une place centrale dans la société.
- > Développement de la souplesse des modes d'accueils en oeuvrant sur la complémentarité de l'offre des assistantes maternelles et des structures d'accueil collectif.
- > Soutien des familles dans la possibilité offerte aux deux parents de vivre également leur carrière professionnelle.
- > Accès à toutes les familles, quels que soient les revenus, les horaires atypiques de travail ou spécificités (déficience, handicaps...)
- > Soutien à la formations des assistantes maternelles, des équipes de professionnels et de savoirs faire parentaux.



## > **Le projet éducatif de La Maison de l'enfance**

L'idée générale du projet éducatif étant de mettre l'enfant au centre des préoccupations, nous déclinerons à travers des objectifs les valeurs qui sont portées par la collectivité. Cette approche sera fondée sur la manière de concevoir la place de l'enfant dans ses dimensions psychologique, physique et sociale:

- Sa sécurité physique et affective
- Sa valorisation
- Son rythme de vie
- Son environnement
- Son ouverture sur la société

Le projet éducatif du syndicat intercommunal intègre de nombreux objectifs, notamment celui de soutenir l'enfant dans son apprentissage de la vie, non seulement par des moyens humains et matériels, mais aussi par la posture du personnel encadrant, garantissant la sécurité et le bien de tous.

Proposer un espace de vie adapté à chacun et assurer une sécurité affective, un développement psychomoteur et social, sont les conditions nécessaires pour permettre à chaque enfant de vivre pleinement ses premières années.

Dans cette perspective, il nous semble aujourd'hui indispensable de réaffirmer combien nous attachons d'importance à proposer un service de qualité, tant par la variété et la richesse des actions proposées, les conditions de sécurité dans lesquelles elles sont faites, que par la qualité relationnelle entre l'enfant et le personnel éducatif.

Ce dernier engagement implique un effort constant de la part de l'équipe éducative pour assurer un encadrement de qualité :

- En développant un climat de confiance réciproque entre l'adulte et l'enfant
- En étant à l'écoute de chaque individu
- En étant vigilant du rythme de chacun
- En favorisant l'estime de soi
- En adaptant les activités aux besoins et capacités des enfants
- En demeurant en liaison avec les familles

## **Valeurs portées par la collectivité**

Nous favoriserons, à travers nos actions éducatives, des valeurs précieuses pour la vie en collectivité (tolérance, respect, solidarité) en utilisant à travers nos méthodes éducatives des comportements qui aideront les enfants à grandir (accompagnement, valorisation, confiance en soi).

Le travail au sein de la collectivité, tant avec les élus que l'équipe de professionnels a permis de mettre en valeur des notions fondamentales :

> La place de l'enfant dans la société, prise en compte de l'évolution de la représentation de sa place au fil du temps :

- Reconnaissance de sa place comme étant un individu à part entière doté de ses propres compétences (avec des droits et des devoirs)
- Reconnaissance et accompagnement dans sa place de futur citoyen également
- Respect de chaque individualité (Le respect du rythme quotidien de chacun, etc)

> Ce que la structure doit porter et permettre :

- Trouver un compromis entre les besoins du rythme de chaque enfant et de celui d'une structure d'accueil collectif
- Faire valoir des règles justes, stables et claires, offrir une continuité des repères
- Permettre la confiance en soi et la valorisation de chaque enfant
- Permettre à l'enfant d'apprendre et d'être acteur de son apprentissage
- Respecter les parents dans leurs places et pouvoir les accompagner le cas échéant

> Les adultes travaillant dans la structure doivent permettre :

- L'accompagnement, le respect, l'écoute, la valorisation et la transmission
- L'épanouissement, la prise de repère, la créativité
- Le partage d'expérience, des compétences, la bienveillance vis-à-vis des membres de l'équipe

Nous avons le souci de travailler autour de ces axes primordiaux que sont Le respect, l'éducation et la solidarité

### **Nos valeurs éducatives :**

#### Le respect : valeur fondatrice

Les orientations éducatives sont basées sur la valeur du respect. Elle nous apparaît fondatrice. Elle sera déclinée afin d'être appliquée à tous les niveaux. Ainsi, nous serons attentifs au respect de l'individu en lien avec les déclarations des droits de l'Homme et de l'Enfant. Chaque enfant est unique, l'accueil sera individualisé (dans la mesure des contraintes d'un accueil collectif) afin que chacun puisse se sentir respecté dans son intégrité, son histoire et son désir.

L'enfant vit à un rythme différent de celui de l'adulte et à des besoins spécifiques à son âge (sommeil, repas, jeu, temps calme...). Nous serons donc particulièrement vigilants au respect de ses rythmes dans la journée avec une attention particulière à l'aménagement de l'espace, à l'ambiance, à la communication vraie et de qualité.

Le respect se décline aussi avec le principe de non jugement des individus et des choix de vie.

#### La continuité dans la vie de l'enfant

La continuité dans la vie de l'enfant sera aussi au cœur de notre travail afin d'assurer la sécurité affective du jeune enfant, la relation de confiance entre les adultes (parents et équipe accueillante) et la cohérence de notre travail.

Nous avons comme objectif autour de l'accueil de l'enfant de concourir au développement de son autonomie physique et psychologique.

### Accueillir un enfant dans sa singularité

L'enfant est un individu qui sera respecté dans son intégrité, à qui nous reconnaissons des droits (à l'expression, à la sécurité, au bien-être, à l'éducation...) et des devoirs en terme d'apprentissage (les règles, les limites, les valeurs de la société...). Nous pensons qu'il est un être de désir, de plaisir. La valorisation de ses compétences sera au centre de nos pratiques afin qu'il puisse développer la confiance en lui, en son environnement et face à la vie. Nous respecterons les fondements de sa personnalité en lien avec la famille.

### La socialisation

Le cadre de l'accueil collectif est l'occasion pour l'enfant de se socialiser, de découvrir les règles de vie en collectivité (gardons à l'esprit que cette socialisation est à mettre à l'échelle du jeune enfant et ne peut se définir comme celle de l'adulte déjà socialisé). Nous avons comme objectif de l'accompagner dans son intégration sociale. Notre rôle est d'aider l'enfant à passer du « familial » au « social », à devenir « UN » parmi les autres. Il nous faut donc l'aider à connaître et reconnaître les règles de la société dans laquelle il vit et l'accompagner dans la construction de son autonomie, c'est à dire dans « sa capacité à agir par lui-même en se donnant sa propre loi ». C'est en acquérant, de plus en plus, la possibilité de faire seul, que l'enfant pourra s'ouvrir à l'autre, le respecter et devenir un individu dans la société.

### La parole vraie, l'art de la communication

Nous nous attacherons à ce que l'enfant nous montre, ce qu'il tente de nous dire par le langage non verbal et les mots dont il a l'usage afin de lui répondre aux mieux. Notre accompagnement dans l'éducation passera par ce savoir être et ce savoir faire ; cette capacité à être présent à l'autre, à sa différence, à la complexité de cet individu en construction, à ses frustrations et ses limites.

La verbalisation et la reformulation de la parole de l'enfant nous aiderons à apporter de la qualité à l'échange et à la relation.

# **Fonctionnement général de La Maison de la petite enfance**

## **A Présentation de la Maison de l'Enfance :**

Avec l'étude des besoins de la population croissance du territoire, la nécessité de répondre aux multiples questions et attentes des parents et des professionnel(le)s de la petite enfance est apparue importante et primordiale. Une vision globale et transversale de la petite enfance s'est alors développée avec le désir d'ouvrir un pôle ressources. Ainsi est née l'idée de créer la Maison de l'Enfance sur le territoire.

La Maison de l'Enfance a donc pour vocation de centraliser toutes les informations concernant les jeunes enfants et de réduire les inégalités d'accès aux services. Ainsi, elle regroupe dans un même lieu :

- le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s en guichet unique ; la responsable accompagne et guide les familles et les assistant(e)s maternel(le)s dans leurs démarches,
- le multi-accueil de 18 places accueille les enfants en structure collective,
- Une salle de motricité, espace commun et partagé entre le multi-accueil, l'espace-jeux et des actions du RAM (intervenants extérieurs, spectacles, etc...)
- la salle de l'espace-jeux offre un lieu de rencontre, de partage et d'échange,
- Un espace parent, offrant la possibilité d'échanger, de s'informer et de se rencontrer (lieu qui pourra aussi permettre d'attendre sereinement pendant les premiers temps d'adaptation),
- les permanences de la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I) assurent un suivi médical et social du jeune enfant, avec un rôle de prévention et d'orientation des familles.

## **B Fonctionnement général du multi-accueil**

### **1 Définition de l'établissement :**

Cet établissement est régi conformément aux dispositions du décret n°2010-613 du 07 juin 2010 et aux instructions de la Caisse Nationale des Allocations Familiales. Dans le cadre de sa mission, le multi-accueil a pour rôle de veiller à :

- la santé, la sécurité et au bien-être des enfants qui lui sont confiés ainsi qu'au développement de leurs compétences et de leur personnalité. Ceci dans le respect de chaque individualité et des différences,
- l'intégration sociale des enfants et de leurs familles notamment en situation de handicap,
- aider les parents à concilier vie professionnelle, sociale et familiale,
- créer une dynamique autour de la petite enfance notamment en travaillant en lien avec les structures existantes (bibliothèque, école, ALSH....) afin de porter une vision transversale de la petite enfance sur le territoire.
- faciliter l'accès d'un mode de garde aux familles, quels que soit les revenus, les horaires et les spécificités de chacun (handicap, prise en charge sociale...)
- soutenir les familles dans leur approche de la parentalité, en mettant en place un climat de confiance, en respectant l'histoire et le projet de chaque famille,
- travailler en lien avec les assistant(e)s maternel(le)s à travers des temps de rencontre éducatifs et festifs, afin de bien aborder ses deux modes de garde comme complémentaires sur le territoire, notamment en lien avec le RAM.

La Maison de l'Enfance à une capacité d'accueil agréée par le Conseil Général de 18 places pour des jeunes enfants âgés de 10 semaines à 4 ans révolus en temps régulier et occasionnel.

## 2 Présentation et définition des différents modes d'accueil :

Chaque famille est accueillie à la maison de l'enfance pour y exposer ses besoins et attentes soit dans l'objectif de confier son enfant, soit pour y trouver des ressources pour accompagner sa parentalité.

La directrice rencontrera les parents lors de la pré-inscription ou de l'inscription. Ce temps sera alors l'occasion de faire connaissance et de dialoguer sur les habitudes de l'enfant et leur projet d'accueil (en prenant en compte l'histoire de la famille, ses besoins de fréquence, d'horaires, etc.)

Le multi-accueil assure pendant la journée plusieurs modes d'accueil afin de s'adapter au mieux aux besoins des familles :

- **L'accueil régulier** contractualisé et mensualisé : répond à un besoin de mode de garde permanent. Il permet de bloquer des places à l'avance sur des jours précis définis lors de la signature du contrat.
- **L'accueil occasionnel** : répond à un besoin anticipable et ponctuel. Il permet de réserver des places sur des jours précis une semaine à l'avance.
- **L'accueil d'urgence** : répond à un besoin immédiat et non anticipable. Il permet de répondre aux besoins des familles rencontrant une modification soudaine de leur emploi du temps (hospitalisation, décès, arrêt maladie de l'assistant(e) maternel(le), entretien d'embauche, mission d'interim...).

# Le projet éducatif

## **A/ L'accueil de l'enfant :**

L'accueil de l'enfant et de sa famille commence au premier contact, parfois téléphonique, jusqu'au moment où l'enfant quitte l'établissement. A chaque naissance, un nouveau parent naît. Il s'agit à chaque fois d'un nouveau remaniement dans la famille et ceci peut soulever bien des questions. L'équipe sera attentive aux signes et paroles des parents sur ces sujets. L'équipe sera à l'écoute des questions particulières liées à la petite enfance.

### 1. L'arrivée : la séparation

A leur arrivée dans le multi-accueil, les parents confient leur enfant à l'équipe éducative. Afin de nous ajuster au mieux à ses besoins au fil des jours, l'équipe invitera systématiquement les parents à transmettre les événements du quotidien (humeur, sommeil, repas, etc.)

### 2. Le déroulement de la journée

Après l'arrivée du matin, un petit temps sera pris pour marquer le début de la journée et se dire bonjour, ensemble. Les plus petits seront accompagnés par leurs référent(e)s pour les temps de repos et les repas selon leur rythme. Les plus grands seront libre de choisir et d'expérimenter selon leur désirs ; jeux libres, activités motrices, puzzle, activités accompagnées par l'adulte (peinture, manipulation...), des sorties seront également organisées. Après le repas, un temps de sieste (ou de temps calme en fonction des besoins de l'enfant) sera mis en place.

Les levés se feront de façon échelonnée, en fonction du rythme de chacun, puis de nouveau l'enfant ira vers ce qui le porte, en fonction de son plaisir et son désir accompagné par l'adulte encadrant. Le goûter marquera le dernier temps collectif avant les premiers départs.

### 3. Le départ : les retrouvailles

Le soir, un(e) professionnel(le) prendra le temps nécessaire pour transmettre aux parents les observations du déroulement de la journée. Tout comme pour l'arrivée du matin, ce temps sera privilégié et nous attacherons une importance particulière à la qualité des échanges entre chacun (famille, enfant et équipe encadrante).

#### **B/ L'adaptation :**

La période d'adaptation fera l'objet d'attentions particulières afin d'éviter une rupture brutale entre l'enfant et sa famille.

Lorsqu'un nouvel enfant est accueilli au multi-accueil, l'équipe s'engage à fournir les meilleures conditions d'adaptation à l'enfant et à sa famille. Un partenariat est alors mis en place entre chacun afin d'aménager des temps de rencontre progressifs, pour que chacun puisse prendre ses repères et établir des liens de confiance. Ce temps est formalisé par une période d'adaptation de 15 jours en moyenne durant lequel le temps de présence de l'enfant sera réparti par séquence ajustée à la capacité (aptitude) de chacun à se séparer, à la naissance du sentiment de sécurité et de confiance nécessaire à la qualité de la relation.

Une personne référente sera alors définie afin d'assurer la continuité de l'accueil pendant cette période. Elle sera l'interlocutrice privilégiée de la famille et le repère pour l'enfant qui fait ses premiers pas au sein de la structure. Nous souhaitons ainsi offrir le plus possible de continuité lors de l'accueil des jeunes enfants. En dehors de cette référence privilégiée, chaque membre de l'équipe sera amené à créer des liens avec l'enfant.

#### **C/ Rythme(s) de vie :**

Le respect des rythmes de vie de l'enfant est au centre de notre travail. Une prise en charge individualisée sera mise en place afin de permettre à chaque enfant de se sentir unique tout en respectant la vie en collectivité. Les activités ne seront pas obligatoires mais proposées. Les moments d'inactivité, de rêve seront respectés.

Chaque moment de la vie quotidienne sera un support à la relation éducative et aux apprentissages avec l'intérêt principal du bien-être de l'enfant.



### Organisation des temps de repas :

Dans la mesure de ce que peut permettre la vie en collectivité, les choix alimentaires des familles seront respectés. Les enfants seront invités à goûter, le plaisir, la découverte et la convivialité seront essentiels pendant ces temps de partage.

Le matériel choisi pour les repas est parfaitement adapté aux enfants, à leur âge et à leur capacité.

Un échange de qualité entre l'équipe éducative et la famille sera nécessaire en cas de soupçon d'allergie notamment pour les plus petits. Un protocole d'Accueil Individualisé pourra être mis en place avec le médecin référent.

### Le sommeil :

Chaque individu a son propre rythme biologique de sommeil et de veille. Nous obéissons cependant tous à la nécessité de dormir. Nous respectons les « petits » comme les « gros dormeurs ». Ainsi, le multi-accueil dispose de 4 chambres afin de respecter le rythme de sommeil de chacun et sa qualité.

Dans la mesure du possible compte tenu de l'organisation du service, la continuité et les repères seront maintenus. Les enfants seront ainsi couchés dans le même lit et les rituels d'endormissement seront respectés. Nous invitons les parents à fournir les turbulettes s'ils le souhaitent afin de maintenir la continuité entre la maison et le multi-accueil. Au fur et à mesure de son évolution, nous proposerons à l'enfant de passer à un lit bas dans lequel il pourra être plus autonome.

Nous ne réveillerons pas un enfant qui dort. Un sommeil accru peut être dû à plusieurs facteurs, si un enfant dort plus qu'à son habitude, c'est qu'il en a besoin. Nous serons ouvert à un échange en cas de besoin et questions particulières (problème d'endormissement le soir, nuit agitée, réveil difficile...).

### Le bien-être :

Il est au cœur de nos préoccupations quotidiennes, pour permettre à chaque enfant de s'épanouir et de grandir. Ce qui implique d'être disponible, bienveillant, bien-traitants et proche des préoccupations des parents.

La posture contenante et attentive de l'équipe accueillante, considérant l'enfant comme une personne, le positionne en tant qu'individu libre de s'exprimer et de penser.

### Eveil et développement :

Nous considérons l'éveil du jeune enfant comme un besoin fondamental. Du nourrisson qui découvre ses mains à l'enfant de 3 ans qui jardine, chaque activité rentre dans ce processus. Nous nous attachons à le trouver dans des actes de vie quotidienne. Le simple fait d'enlever ses chaussons ou de s'essuyer la bouche devant un miroir peut devenir un moment d'éveil du corps, le fait de manger tranquillement permet d'éveiller le goût et le plaisir....

Le jeu est la principale activité du jeune enfant, elle est sérieuse car fait partie de son apprentissage. L'espace offrira à l'enfant de multiples jeux auxquels il aura librement accès. L'adulte pourra alors observer pour comprendre ce qui se joue alors pour l'enfant. L'observation sera notre base de travail afin d'accompagner les enfants au plus près de ce qu'ils sont. Nous leur offrirons le plus possible de temps d'expérimentation afin de leur permettre de se développer et de s'éveiller à leur rythme, en tenant compte qu'ils sont bien des êtres de désir. L'équipe de professionnel présente sur les structures accompagne les différents « stades de développement » des jeunes enfants. Cependant, chaque enfant est unique, et grandit à son rythme avec ses priorités qui lui sont propres. Gardons à l'esprit que chaque moment de la vie du jeune enfant est une découverte intense. « Chaque chose en son temps et un temps pour chaque chose ».

L'ambiance de la structure est alors primordiale pour que le jeune enfant vaque à ses occupations librement et sereinement. Nous serons attentifs au volume sonore de la pièce de vie, à la qualité de la lumière, aux paroles échangées entre adultes et à l'authenticité de nos relations.

### **D/ La vie quotidienne :**

L'équipe sera vigilante à toujours inviter l'enfant à faire seul dans le respect de ses capacités. Une structure « Petite enfance » incite chaque enfant à se découvrir mais aussi à découvrir le groupe qui l'entoure. Chaque enfant développe sa propre personnalité avec celle des autres, dans un espace de libertés mais aussi de contraintes partagées.

### L'hygiène :

C'est un point clés pour les établissements qui accueillent des enfants en collectivité. Nous invitons les parents à être attentifs au fait que dans les collectivités d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables et cela malgré les règles d'hygiène mise en place.

L'enfant apprend très tôt à se laver les mains, comme les adultes, se moucher le nez et se laver la bouche, pour le confort et le respect de son corps et celui des autres.

Le moment du change sera un moment privilégié d'échanges, de respect du corps et de l'intimité de l'enfant. Nous serons très attentif au portage de l'enfant, aux gestes et aux paroles qui seront individualisés. Ce moment est structurant pour l'enfant dans son identité grâce à la capacité de l'adulte de l'unifier corporellement et psychiquement.

L'apprentissage de la propreté : Là encore nous partirons de ce que l'enfant nous dit de son désir de grandir, dans l'échange des habitudes et des pratiques de la maison. Le rythme d'apprentissage sera individualisé, nous proposerons le pot et les toilettes à chaque enfant en fonction de sa maturité, dans la continuité de son apprentissage à la maison.

### L'alimentation :

Les repas du midi et le goûter sont fournis par l'établissement. Le lait est également fournit par la collectivité sauf contre-indication médicale ou préférence des parents. Nous acceptons également le lait maternel pour les parents qui le souhaite. Nous souhaitons également permettre aux mères qui le souhaitent de continuer à allaiter leur enfant. Sur la structure, nous pouvons proposer un espace garantissant l'intimité et le calme, ou recueillir le lait maternel dans les conditions préconisées.

### **E/ L'aménagement de l'espace :**

La maison de l'enfance a été conçue dans le souci d'offrir plusieurs espaces aux enfants, aux parents et aux professionnel(le)s qui les accompagnent.

L'espace jeu est plus particulièrement dédié au RAM et aux assistant(e)s maternelles mais sera exploitable par les enfants accueillis au multi-accueil et ceux accueillis par les assistant(e)s maternel(le)s. Il en sera de même pour l'espace de motricité. Ces

espaces seront des lieux passerelles porteurs de rencontres, d'échanges et de décloisonnement des groupes.

#### Dans le multi-accueil :

Nous avons fait le choix d'accueillir les enfants en « petite famille ». Tous les enfants vont vivre ensemble, dans le même espace. L'espace de vie du multi-accueil sera aménagés en petits espaces afin que chacun puisse « s'isolé dans sa bulle entièrement concentrer sur son jeu ». Ainsi, l'enfant pourra se sentir comme un individu parmi d'autres, être un avec les autres. Ces petits espaces offriront des jeux divers comme la dînette et les poupées (jeux symboliques pour les 2-3 ans), la lecture avec des livres à disposition, un coin calme avec des grands coussins et des tapis, un coin voiture-garage-animaux miniatures....

L'espace de motricité est inscrit dans l'aménagement des locaux en dehors de la pièce de vie. Il permettra un décloisonnement des groupes selon les moments de la journée.

Enfin, les enfants pourront jouer dehors avec les voitures, vélos et autres engins roulants dès que possible à toutes les saisons. Le bac à sable et le potager seront ouverts au désir des enfants en fonction des saisons.

Les plus petits pourront bénéficier d'un espace sécurisé, matérialisé par un contour sécurisant mais ouvert. Ceci, afin de favoriser les échanges et leur désir de découvrir l'espace dès que leurs capacités le permettent.

#### **F/ Dispositions pour des accueils adaptés :**

##### 1. Enfants porteurs de handicaps :

L'enfant porteur d'un handicap ou d'une maladie chronique reste en premier lieu un enfant avec les mêmes besoins fondamentaux, en plus de ses besoins spécifiques, et les mêmes droits que tout autre enfant.

L'intégration d'un enfant en situation de handicap suppose un lien dynamique entre la structure d'accueil, les organismes de soins et la famille.

Les modalités d'accueil de l'enfant porteur d'un handicap seront élaborées et définies en concertation entre la famille, les partenaires extérieurs, le médecin référent, l'équipe de la structure et la direction. Un projet d'accueil sera alors établi et stipulera les aménagements nécessaires à la prise en charge respectueuse et professionnelle de l'enfant

et de sa famille. Ce projet sera mis en place par l'équipe s'il est cohérent, adapté et surtout bénéfique à la prise en charge de l'enfant.

Nous nous situons dans une volonté d'intégration et non de normalisation.

Afin de réussir cette intégration, le handicap doit être nommé. Si cela s'avère nécessaire, nous parlerons et expliquerons le handicap aux autres enfants. Il ne s'agit pas de stigmatiser mais bien de permettre aux enfants présents de comprendre pour apprendre. Pour ce faire, nous devons ajuster nos savoirs faire et nous former si nécessaire.

La structure est aménagée pour permettre aux parents porteurs d'un handicap moteurs de se déplacer en fauteuil notamment. L'équipe et la directrice sont présentes pour répondre à toutes vos questions et vous entendre en cas de besoins particuliers.

## 2 . Protocole d'Accueil Individualisé :

En cas d'allergie, de handicap, de maladie chronique, de difficulté avérée, la directrice recevra les parents avec le médecin traitant ou référent de la structure, afin d'établir un Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I). Dans certains cas d'allergie, il pourra être demandé aux parents de fournir eux-mêmes les repas, ainsi que les laits infantiles, (cette adaptation ne modifiera pas la facturation).

L'admission ou le maintien de l'enfant se fait sous réserve pour l'équipe d'établir et de mettre en œuvre ce P.A.I. Dans le cas où la pathologie chronique se déclare alors que l'enfant est déjà accueilli et qu'il s'avère impossible de mettre en place un P.A.I, il pourrait être mis fin à l'accueil de l'enfant dans le cadre légal du contrat.

L'intervention de soignants extérieurs n'est possible que pour des cas particuliers qui devront au préalable faire l'objet d'une concertation et d'un protocole individuel validé par les différents intervenants (direction et médecin de l'établissement, parents et intervenants extérieurs).

## **G/ Définition de la place des familles :**

Les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Ils confient leurs enfants à la structure pour un temps déterminé. Les professionnels qui y travaillent doivent donc prendre le relais et assurer une continuité pour l'enfant.

## Implication des familles

Le multi-accueil est une structure ouverte aux parents, l'équipe veille donc accueillir les parents et à les accompagner de sorte qu'ils se sentent à l'aise dans l'établissement. Un temps de découverte des lieux avec les parents et les enfants sera pris lors de l'adaptation. Les parents seront invités à rester le temps nécessaire.

Les familles sont invitées à participer activement à la vie quotidienne de la structure (activités, sorties, commissions, etc.). Un projet d'établissement leur est délivré lors de l'inscription de leur enfant, nous demandons à ce que le règlement de fonctionnement soit lu et signé afin que chacun se sente engagé pour garantir un accueil de qualité.

La bonne communication des adultes autour de la prise en charge de l'enfant sera garante de son bien-être. Les professionnel(le)s s'engagent à partager avec les familles sur tout sujet lié à leur enfant. Les temps d'accueil du matin et du soir sont privilégiés au quotidien, des entretiens individuels peuvent être demandés par les deux parties afin d'affiner les questions, les réponses, les demandes.

Nous souhaitons aussi échanger avec les parents à l'occasion de temps festifs, de réunions d'informations de rentrée et de soirées débat autour de thèmes choisis ensemble.

En fonction des besoins, un moment plus long de transition pourra être pris par les parents le matin ou le soir pour partager avec son enfant ce qu'il vit dans la structure. Ce temps de vie sur la structure s'inscrit dans un objectif d'ouverture de la structure et de transparence de nos pratiques professionnelles.

Pour les grands, ce sera l'occasion de renforcer :

- le lien parent-enfant, ce dernier pourra montrer à ses parents Sa vie dans la structure, ses jeux préférés, ses « copains »...
- la continuité dans la vie de l'enfant parce que le parent voit par lui-même et l'enfant montre ce qu'il souhaite, ses centres d'intérêt
- la relation entre le parent et l'équipe.

## Les soirées-débats avec le RAM :

Les parents et l'équipe seront invités à discuter autour d'un thème concernant le développement de l'enfant, la vie de famille, la parentalité... Ces soirées seront l'occasion pour les parents d'échanger entre eux et avec les professionnel(le)s sur leur vécu et de poser

des questions. Les objectifs sont de rompre l'isolement des parents, en offrant un espace de paroles, d'échanges et de prévention.

Ces soirées pourront se faire en collaboration avec des partenaires extérieurs (accueil de loisirs, PMI, etc.) et interne à la maison de l'enfance avec le RAM. Ce dernier est un partenaire essentiel dans la prise en charge globale de la famille. C'est un lieu d'information, d'orientation et de décloisonnement des savoirs pour les professionnel(le)s assistantes maternelles et l'équipe de la structure.

#### Le conseil d'établissement

L'établissement est géré par le syndicat intercommunal de la petite enfance du secteur de Romillé et de Bécherel.

Deux fois par an, un conseil d'établissement regroupant les élus de la commission petite enfance, la responsable de la maison de l'enfance, un membre de l'équipe éducative, la responsable du RAM, au moins un représentant des parents, une représentante des assistantes maternelles, la CAF et le Conseil Général se réuniront afin de discuter ensemble de la vie de la structure et des projets qui y sont développés.

#### **H/ Relation avec les partenaires institutionnels extérieurs :**

La PMI est un service du conseil Général qui outre son rôle de contrôle et d'agrément, est un partenaire présent sur la structure grâce aux permanences et aux consultations. Des rencontres régulières permettent d'assurer un accompagnement global des familles.

La CAF est un partenaire technique financier et un agent de contrôle. Au delà de ce rôle, le conseil technique nous apporte son soutien, ses conseils et des solutions.

Le Centre Départementale d'Action Sociale (CDAS) et le centre de planning familial : sont des partenaires ressources pour nous permettre d'accompagner des familles. Le partenariat est important afin de renforcer le maillage sur le territoire de pôle ressources identifiables par les usagers.

Le Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) et la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) : sont spécialisés dans l'accompagnement de l'enfant présentant un handicap ou des pathologies importantes. Des partenariats seront mis en place en cas d'accueil d'enfants répondant à ces critères particuliers.

## Autres intervenants extérieurs

### Intervenant extérieur en analyse des pratiques (pour l'équipe) :

Le multi-accueil est un lieu privilégié de dépistage, d'écoute et de conseil.

Un travail suivi avec un psychologue a lieu, afin de soutenir et d'accompagner non seulement l'enfant mais aussi les professionnel(le)s qui l'accueillent. Une réunion tous les deux mois permet à l'équipe de faire le point sur les difficultés rencontrées, analyser sa pratique et s'inscrire dans une démarche de prévention.

L'école : des actions « passerelles » sont mises en place afin d'accompagner l'enfant dans sa vie après le multi-accueil. Des temps festifs seront programmés. Ce lien permet de maintenir la continuité de la prise en charge et d'offrir une stabilité dans l'environnement de l'enfant. La proximité des établissements sera naturellement porteuse de lien.

L'accueil de loisirs : nous souhaitons travailler avec l'ALSH afin d'offrir une continuité aux familles et une souplesse d'adaptation. La collaboration permettra le décloisonnement des savoirs, une mutualisation des informations et une réflexion globale sur la famille.

La bibliothèque : « elle viendra à nous et nous irons à elle ». Ce partenariat permet l'ouverture à la culture, au plaisir de lire, de conter et d'écouter. Elle s'inscrit aussi dans le projet plus large de lutte contre l'illettrisme.

En fonction des projets de chaque année, des professionnels du spectacle, arts plastiques ou art-thérapeutes... interviendront dans la structure.

## **I/ L'équipe**

### **1. Composition :**

L'équipe est composée de :

- une directrice (éducatrice de jeunes enfants)
- 1 éducatrice de jeunes enfants,
- 2 auxiliaires de puériculture,
- 3 agents sociaux titulaires du CAP petite enfance, dont un temps non complet afin d'assurer les remplacements,
- 1 agent d'entretien à mi-temps



L'équipe est pluridisciplinaire, chaque formation étant complémentaire. Chaque membre interviendra sur tous les plans de la vie de la structure avec sur des moments ponctuels des tâches spécifiques liées à leurs formations respectives.

## 2. Les fonctions de la direction :

La directrice de l'établissement a délégation du gestionnaire pour assurer la gestion de l'établissement. La directrice a en charge le fonctionnement global de la Maison de l'enfance. Elle coordonne les projets communs, l'occupation des locaux et reçoit les demandes des usagers.

Dans le cadre de ses missions, son travail s'organise autour de différents points : le suivi administratif, budgétaire et organisationnel de la structure et le temps de travail auprès des enfants avec l'équipe (qui n'excède pas 50 % de son temps). Cette répartition assure une continuité entre le projet d'établissement et le projet pédagogique. Ces principales missions sont :

- *l'organisation et de l'animation générale de l'établissement,*
- *l'encadrement et de la répartition des tâches du personnel,*
- *les interventions du médecin attaché à l'établissement,*
- *le concours d'équipes pluridisciplinaires extérieures.*

La continuité de la direction est assurée par l'éducatrice de jeunes enfants lorsque la directrice est absente. Les responsabilités déléguées sont les suivantes :

- *veille au fonctionnement quotidien de la structure,*
- *assure les urgences administratives,*
- *assure la continuité du projet d'établissement et de son application au quotidien,*
- *assure les conduites à tenir en cas d'urgence et d'enfant malade,*
- *rend compte auprès de la directrice*
- *prend en charge les délégations transmises par la direction*
- *prend les décisions en lien avec le gestionnaire*

### 3. Les fonctions de chaque professionnel(le) :

Chaque membre du personnel est formé dans son domaine de compétence. Par ailleurs, les consignes et les protocoles sont connus de tous et à disposition dans chaque pièce de la structure.

Chaque membre saura adapter ses pratiques professionnelles au projet éducatif, les évaluer et les remettre en cause en se formant.

**L'éducateur(trice) de jeunes enfants** a pour mission principale de favoriser l'épanouissement harmonieux des enfants et leur socialisation et assure un rôle de prévention auprès des enfants et des familles. De part sa formation, l'EJE a un rôle particulier d'observation, d'analyse et de mise en place de projet. Il, elle :

- Adapte sa pratique professionnelle en fonction du projet éducatif.
- Intervient dans l'établissement sous la responsabilité de la directrice, elle est l'interface privilégiée de la directrice auprès de l'équipe.
- Elabore le projet pédagogique en concertation avec l'équipe, participe et favorise le travail de l'équipe.
- Contribue à la « formation » des membres de l'équipe et des stagiaires.
- Accompagne les auxiliaires de puériculture et les animatrices petite enfance dans la recherche de solutions afin de garantir un environnement riche et sécurisant pour les enfants et leur famille.
- Organise et anime des activités éducatives et ludiques, adaptées aux rythmes, aux capacités et aux désirs de l'enfant.
- Propose et contribue à la réalisation de projets spécifiques (bibliothèque, sorties...)
- Assure l'accueil des enfants et des parents.
- Se préoccupe des conditions d'hygiène et de sécurité de la structure (connaissance des textes législatifs, respect des consignes de sécurité)
- Dispense les soins nécessaires aux enfants
- Observe et analyse les comportements des enfants en vue de prévoir certaines inadaptations physiques et psychiques.
- Assure un accompagnement des parents dans leur rôle éducatif, oriente si besoins vers d'autres professionnels de l'enfance.
- Evalue les actions réalisées (bilan, compte-rendu, rapport d'activité...).

**L'auxiliaire de puériculture** intervient dans la structure sous la responsabilité de la directrice. De part sa formation, l'auxiliaire de puériculture aura un regard particulier sur les protocoles des soins et sanitaires mis en place. Il, elle :

- Dispense les soins quotidiens nécessaires et assure un rôle d'éducation et de stimulation afin de favoriser la structuration de la personnalité du jeune enfant.
- Participe à l'élaboration des menus et aux commandes s'y rattachant
- Prend en charge les délégations transmises par la direction, dans son domaine de compétence.
- Accueille les enfants et, à travers la prise en charge des soins quotidiens de maternage, veille à leur bien-être et au respect de leur rythme biologique (alimentation, sommeil, préparation des biberons...).
- Veille à la sécurité permanente de l'enfant.
- Organise des jeux, des activités pour favoriser l'éveil sensori-moteur de l'enfant en concertation avec l'équipe.
- Assure une fonction d'écoute et de conseil envers les enfants et leurs parents.
- Gère en collaboration avec la directrice et l'EJE les situations difficiles (anxiété, agressivité d'un enfant...).
- Contribue le cas échéant au dépistage d'un problème d'ordre médical.
- Participe à la conception et au développement de projets spécifiques.
- Participe à la formation des stagiaires.

**L'agent social diplômé du CAP petite enfance** intervient dans la structure sous la responsabilité de la directrice et de l'EJE. De part sa formation, l'agent social aura une attention particulière sur la vie quotidienne des enfants et de la structure. Il, elle :

- Prend en charge les délégations, transmises par la directrice, dans son domaine de compétence.
- Participe aux soins apportés aux enfants.
- Contribue à l'accueil des enfants et des parents.
- Veille à la sécurité permanente des enfants.
- Contribue, en collaboration avec l'équipe, à la gestion de situations difficiles.
- Participe à l'organisation de jeux, d'activités pour favoriser l'éveil psychomoteur et sensori-moteur de l'enfant (travail en concertation avec l'EJE).
- Assure la mise en place des repas, le rangement et le nettoyage de la cuisine et des espaces de repas.

- Participe à l'organisation des tâches et des protocoles en vue d'assurer l'hygiène des locaux.
- Participe à la formation des stagiaires.
- S'occupe du nettoyage et du rangement du linge.
- Participe à la gestion des stocks des produits d'entretien, du matériel de cuisine, du linge...
- Se préoccupe des conditions d'hygiène et de sécurité de la structure.

### **L'accueil des stagiaires :**

L'accueil des stagiaires dans la structure fait l'objet d'une réflexion d'équipe sur les modalités d'accueil afin que le stage proposé soit propice aux stagiaires et à l'établissement.

Quelque soit la formation du stagiaire, il ne peut être responsable d'un groupe même s'il peut être amené à prendre en charge des enfants. Il reste sous la responsabilité du formateur et de la directrice.